

semblée des Etats. *) Il s'en suivit le départ du ministère TORNACO et son remplacement par le cabinet SERVAIS (3. 12. 1867). (70)

En 1868, et cela en sa qualité d'agnat de la maison de Nassau, Guillaume III acquiesça avec le prince NICOLAS (père du comte de MERENBERG) au Statut du 18. 4. 1868 par lequel les domaines et les 15 millions de florins versés au duc ADOLPHE à titre de désistement pour le patrimoine familial cédé à la Prusse furent constitués en fidéicommis. (71)

Cette même année 1868 fut le point de départ d'une courbe ascendante dans l'exploitation des chemins de fer par la Compagnie de l'Est français, événement qui n'aurait pas manqué d'avoir les effets les plus heureux pour tout le monde ... sans l'issue de la guerre de 1870/71.

REHABILITATION DU GRAND-DUC

En signant le 17. 10 1868 la loi organique qui rendit au Grand-Duché l'essentiel de sa constitution de 1848, (72) l'intempestif Guillaume III redressa les torts qu'il avait eus en 1856. En rappelant le « coup d'Etat » et en y ajoutant « l'affaire » de 1866/67 on chargerait d'une façon inquiétante le passif du bilan de la première partie du règne de Guillaume III. Pour être juste, avons donc hâte de faire ressortir aussi les postes principaux de l'actif : les travaux exécutés pour améliorer les routes, les ponts et les rivières (env. 8 millions de francs or) ; la création du réseau de chemin de fer (par voie d'emprunts, env. 12 millions de francs) ; l'allègement voire la suppression de certains impôts. (73).

Mentionnons également ici les suites heureuses pour la Ville de Luxembourg qu'eurent les interventions du gouvernement néerlandais dans la question si controversée soulevée lors de la dissolution de la Confédération germanique et concernant la liquidation des domaines constitués par ses places fortes. D'après Ulveling (74) il reviendrait au cabinet de La Haye « l'honneur de la féconde initiative du principe de possession et de non liquidation admis pour les anciennes forteresses fédérales. » Dans une dépêche que le marquis de MOUSTIER adressa le 27. 2. 1867 au ministre de France à La Haye il est dit : « ... Le gouvernement néerlandais avait proposé dès octobre 1866 au cabinet de Berlin un arrangement aux termes duquel la Hollande aurait renoncé à la part qu'elle pouvait revendiquer dans le partage des propriétés fédérales, l'Allemagne renonçant de son côté à toute réclamation basée sur les liens que la guerre venait de dissoudre. » (75) Le 25. 4. 1867 BISMARCK se prononça d'abord pour l'idée de faire

*) C'est à cette occasion que Paul EYSCHEN s'attira le courroux du roi grand-duc. (V. fasc. V, p. 102)